



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### éducation nationale et recherche : fonctionnement

Question écrite n° 3336

#### Texte de la question

M. Gérard Lindeperg attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème des retards de rémunération des maîtres auxiliaires stagiaires. De fréquents témoignages font part de retards de rémunération pouvant atteindre jusqu'à trois mois. Certes, des avances peuvent être consenties mais il n'est pas acceptable qu'avec les moyens techniques de transmission et de traitement de l'information dont dispose l'administration, les bulletins de salaire et les traitements ne puissent être établis en temps utile, comme cela se fait dans les autres administrations et dans la totalité des entreprises publiques et privées de notre pays. Il souhaiterait connaître les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour mettre un terme à cette situation.

#### Texte de la réponse

Afin de réduire les délais de paiement des personnels non titulaires, des procédures ont été définies, en liaison avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Tout d'abord, la « relance des rémunérations » permet de payer normalement, fin septembre, tous les maîtres auxiliaires figurant dans les fichiers de paye des trésoreries générales, en juillet et août, pour le paiement des « indemnités de vacances », dès lors qu'ils sont nommés avant la rentrée scolaire. Dans les autres cas, compte tenu des délais de constitution des dossiers et des calendriers de paye, il est difficile d'assurer un paiement normal à la fin du premier mois d'emploi. Un dispositif d'acomptes sur rémunération est désormais largement utilisé. L'acompte représente 90 % des sommes dues et son versement s'effectue par virement direct sur le compte de l'agent. Les agents non titulaires perçoivent cet acompte dans un délai n'excédant pas 15 jours suivant la fin du mois de leur prise de fonctions. Dès le mois suivant, la rémunération normale est versée, avec établissement du bulletin de salaire correspondant.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Lindeperg](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3336

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3039

**Réponse publiée le :** 24 novembre 1997, page 4230